



Fédération
des CPAS

AVIS D'INITIATIVE DE LA FEDERATION DES CPAS

N° 2024-21

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT WALLON ET DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

ADRESSÉ À

- **ELISABETH DEGRYSE, MINISTRE-PRESIDENTE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, EN CHARGE DU BUDGET**
- **ADRIEN DOLIMONT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, EN CHARGE DU BUDGET**

24 OCTOBRE 2024

Personne de contact : Aurélie LEPERE Tél : 081 24 06 88 mailto : aurelie.lepere@uvcw.be



Trajectoire budgétaire du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération des CPAS wallons a pris connaissance de la trajectoire budgétaire du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS en a débattu et a souhaité remettre l'avis suivant.

Nous relevons plusieurs mesures positives pour les CPAS wallons.

Parmi celles-ci, nous saluons les moyens réservés au financement de l'accueil des réfugiés ukrainiens ainsi que la garantie des financements pour les structures d'accueil des personnes fragilisées.

La préservation de l'indexation des allocations familiales constitue également un soutien nécessaire aux familles de même que la rénovation des crèches. Le budget supplémentaire alloué à ces dernières devrait permettre de pérenniser les places existantes, d'augmenter la capacité d'accueil et, nous l'espérons, d'améliorer les tarifs qui permettront l'accessibilité aux familles les plus démunies.

Le soutien financier apporté à la SWCS permettra de maintenir le soutien aux ménages pour l'acquisition et la rénovation de leur logement, élément essentiel dans l'accès au logement et à la propriété.

Cependant, plusieurs mesures nous font craindre pour l'avenir financier de notre institution et plus largement, des pouvoirs locaux.

En effet, malgré l'indexation confirmée du Fonds des communes, l'absence de la majoration de 1 % supplémentaire représente une perte non négligeable pour les finances locales. Bien que limité sur l'année 2025, le manque à gagner cumulé devrait dépasser les 250 millions d'euros sur l'ensemble de la législature (sur la base d'une inflation annuelle moyenne de 2 %). De plus, malgré les nombreuses demandes de la Fédération des CPAS et de l'Union des villes et des Communes de Wallonie, le budget présenté ne mentionne aucune revalorisation, pourtant essentielle, du Fonds spécial d'Aide sociale (FSAS). Rappelons que la Déclaration de politique régionale (DPR) prévoit l'intégration du FSAS dans le Fonds des communes, ce à quoi nous nous opposons.

L'annonce de la non-indexation de l'enveloppe des Aides à la Promotion et de l'Emploi (APE) pour les pouvoirs locaux représente également une perte, de l'ordre de 13,5 millions d'euros sur l'année 2025. Cependant, si nous tenons compte de l'effet cumulé de cette mesure sur l'ensemble de la durée de la législature, cette perte pourrait atteindre 208 millions d'euros. Cette mesure laisse craindre également une réduction du volume global de l'emploi pour certains pouvoirs locaux, cela serait dommageable pour les citoyens compte tenu des services publics rendus par les pouvoirs locaux.

Dans le même ordre d'idées, il conviendra de veiller à ce que les mesures envisagées dans le cadre de la rationalisation de la fonction publique ne diminuent pas la qualité de service aux citoyens. Il conviendrait également de confirmer que ces mesures ne visent pas les travailleurs des pouvoirs locaux déjà sous tension au regard de la conjoncture actuelle.



La proposition visant une mutualisation de certains coûts ainsi que les synergies entre les CISP, MIRE, ALE et MDE est également susceptible d'impacter les services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS, il conviendra d'y être attentif. Nous rappelons que le partenariat entre les CPAS et les Centres d'Insertion socioprofessionnelle (CISP) est essentiel dans le processus de remise à l'emploi des bénéficiaires.

La confirmation de la réduction, à hauteur d'un tiers du montant global, des subventions facultatives nécessite une analyse approfondie dans son application. En effet, cette mesure devrait directement impacter les CPAS, notamment, en ce qui concerne l'aide alimentaire. Elle devrait également impacter directement certaines organisations partenaires des CPAS. Toujours dans le cadre du subventionnement, il est annoncé un meilleur contrôle pour la récupération des subventions. Nous attirons l'attention sur les conséquences de ces excès de contrôles qui s'avèrent généralement très chronophages et dont les effets risqueraient d'être contreproductifs par rapport au souhait du Gouvernement de créer « un choc de simplification administrative ».

Une autre crainte par rapport au budget 2025 réside dans l'annonce du Gouvernement wallon de réorienter les moyens du Plan de relance. En effet, la décision du Gouvernement de continuer à financer des projets « économiquement porteurs » nous laisse à craindre la suppression d'un certain nombre de mesures et subventions accordées aux CPAS et budgétisées sur ce Plan de relance. Ce point nécessite une analyse approfondie également et, au cas par cas, des conséquences financières sur les CPAS. La Fédération des CPAS souhaite s'assurer d'un dialogue constructif avec le Gouvernement, dans ce cadre, et se met à disposition.

La Fédération des CPAS tient enfin à relever quelques grands points non abordés dans cette trajectoire budgétaire. Tout d'abord, l'absence de mesures visant à compenser la fin annoncée des allocations de chômage après deux ans. Rien non plus quant au renfort en personnel, qui sera nécessaire pour faire face aux nombreux défis de notre institution. Enfin, qu'en sera-t-il du projet « Territoire zéro-chômeur » auquel les CPAS sont associés ? Rappelons que les actions de ce projet sont co-financées à parts égales par le Fonds social européen (FSE).

En conclusion, les annonces budgétaires du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles comportent des mesures positives mais également des éléments d'inquiétude quant à leurs impacts sur le bon fonctionnement des CPAS et ce faisant, sur la qualité de service nécessaire aux personnes les plus fragilisées. Par ailleurs, certains points nécessiteront plus de clarté ainsi qu'une analyse approfondie afin d'en mesurer les conséquences pour notre institution CPAS et sur les personnes accompagnées. Rappelons qu'il est essentiel que les futures réformes permettent aux pouvoirs locaux de disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins des citoyens et ainsi, assurer un service public de qualité. Plus que jamais, les CPAS ont besoin d'être confortés dans leur rôle de pivot des politiques sociales, avec les moyens *ad hoc*.
